

Les enjeux sociaux de la nouvelle orthographe

Après avoir répondu à quelques questions qui sont régulièrement posées à propos de la 'nouvelle orthographe'¹, Dominique Dupriez aborde, dans ce second article, la question du sens de la réforme de l'orthographe. En quoi la 'nouvelle orthographe' peut-elle favoriser l'apprentissage de l'orthographe et du français par tous ? En quoi peut-elle faciliter l'appropriation de l'écriture par le plus grand nombre ? Voici quelques jalons pour aborder cette vaste problématique...

Pour pouvoir répondre à cette question dans les meilleures conditions possibles, il nous semble utile, dans un premier temps, de rappeler en quoi l'orthographe, l'orthographe traditionnelle, toute l'orthographe, joue fondamentalement (malgré elle) un rôle de sélection sociale.

L'orthographe, un critère de sélection sociale...

A en croire les historiens et les linguistes de l'orthographe, depuis au moins le XVI^e siècle, l'orthographe du français serait l'une des plus difficiles au monde.

A l'origine, l'orthographe ne fait pas l'objet d'une codification systématique. C'est seulement au XVII^e siècle qu'est créée l'Académie française, à l'initiative du cardinal de Richelieu. Et c'est en 1695 qu'est publié le premier dictionnaire de l'Académie. Celui-ci poursuit clairement un objectif de distinction sociale puisqu'il s'agit de « *distinguer les gens de lettres d'avec les ignorants* », comme a pu l'écrire un observateur. Le but de l'Académie est de travailler à la relati-

sation de l'orthographe du français : 'tems' devient 'temps', le 'p' ajouté rappelle le latin 'tempus' ; l'Académie introduit systématiquement les lettres 'ph' et 'th' pour marquer l'origine grecque des mots comme 'physique' ou 'méthode'. Quand Molière écrit *Le Misant(h)rope*, il ne met pas le 'h', qui n'apparaîtra qu'au XVIII^e siècle dans le dictionnaire de l'Académie. Les Académiciens distinguent ainsi une langue savante d'une langue vulgaire.

Mais, ce n'est pas au XVII^e siècle, ni même au XVIII^e, que l'orthographe du français posera le plus de problèmes : la notion de 'faute' n'occupe pas encore une place primordiale. L'époque est à la variante, c'est-à-dire la possibilité d'écrire un même mot de différentes façons. Les plus grands écrivains, Molière ou Voltaire, des Académiciens eux-mêmes ont fréquemment recours aux variantes dans leurs textes.

Tout va cependant changer au siècle suivant.

Dans la France du XIX^e siècle, à partir de 1835 plus précisément, l'orthographe fait la fierté des maîtres d'écoles. Elle est constitutive

de leur identité professionnelle. Elle permet à de nombreux instituteurs d'accéder à des postes importants au sein des mairies : parce qu'ils maîtrisent l'orthographe, ils maîtrisent aussi l'écriture. Cette double maîtrise leur donne accès au pouvoir.

C'est dans ce contexte que le mot 'orthographe' se colore de connotations diverses : à en croire les dictionnaires ² et certains auteurs, l'orthographe est rapidement associée aux notions d'effort, d'attention, de mémoire, de patriotisme, de respect, d'éducation ou encore d'élégance (avoir, une bonne orthographe, c'est être bien éduqué ; avoir une bonne orthographe, c'est être un bon élève ; bien orthographier, c'est se donner la possibilité d'accéder à des fonctions sociales importantes). Ces conceptions de l'orthographe s'ancrent profondément dans les mentalités françaises.

*L'orthographe est de respect ;
c'est une sorte de politesse.*

ALAIN, *Propos sur l'éducation*

Si tout le monde pouvait maîtriser facilement l'orthographe, celle-ci ne poserait aucun problème. La situation se complique dès lors que l'orthographe devient une source de difficultés, et que certaines personnes 'commettent des fautes'.

Aux yeux d'une certaine France, selon le point de vue d'un certain nombre d'enseignants, faire une faute ou mal orthographier revient à manquer de toutes ces vertus (effort, attention, etc.) auxquelles l'orthographe vient d'être récemment associée. Dans un article qu'il a consacré à la notion de 'faute', Marie-Jean Vinciguerra montre à quel point la faute d'orthographe peut être

génératrice d'angoisse, de 'conscience malheureuse' ou encore de culpabilité. ³ On peut à juste titre considérer que la notion de 'faute' a remplacé, dans la pensée laïque et dans l'enseignement, celle de 'péché' héritée de la tradition catholique et de l'Ancien régime.

C'est également à partir de cette époque (1835) que l'orthographe commence à faire l'objet d'un contrôle régulier qui n'a pas cessé jusqu'à nos jours.

Dans la vie courante et dans les pratiques scolaires, il y a, au moins, trois domaines particuliers dans lesquels l'orthographe est principalement envisagée sous l'angle d'un instrument de contrôle et de sélection sociale : 1. les diverses formes de concours et d'examen de recrutement en vue d'accéder à un emploi ; 2. l'exercice de la dictée ; 3. la pratique de la rédaction.

1. Les diverses formes de concours et d'examen de recrutement en vue d'accéder à un emploi

La société française d'hier et d'aujourd'hui exige la connaissance de l'orthographe. Pour être engagés, les candidats à de nombreuses fonctions publiques et privées sont soumis à des tests d'orthographe.

Dans un dossier consacré à l'orthographe dans les journaux *L'Avenir*, *Le Jour* et *Le Courrier*, le 29 septembre dernier, des recruteurs s'exprimaient clairement : « *Par ces temps de crise, il y a plus de candidats et moins de postes. Résultat : la mauvaise orthographe joue comme premier filtre de sélection. Donc oui, bien écrire, c'est augmenter ses chances sur le marché de l'emploi.* » ; « *Attention : pas la peine d'essayer de duprer les recruteurs sur notre niveau de*

langue ; nous savons que certaines candidatures reçues sont écrites par une autre personne ; nous organisons donc des tests écrits pour s'assurer de la qualité orthographique du candidat. »⁴

2. L'exercice de la dictée

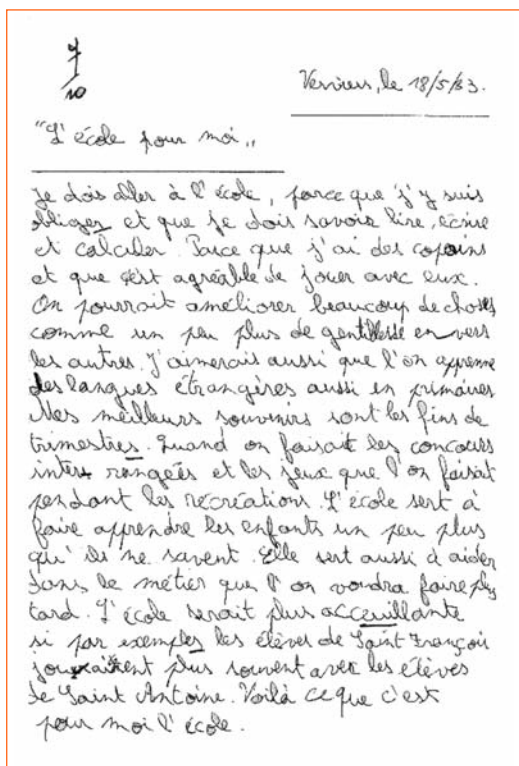
Comme le rappelle très bien Danièle Manesse, dans le livre qu'elle a coécrit avec Danièle Cogis sur l'orthographe, on ne peut pas considérer l'exercice de la dictée comme un moyen d'apprentissage, mais « elle est d'abord et avant tout un moment d'évaluation de compétences en orthographe »⁵. L'auteure se réfère aussi à une interview de Jean-Pierre Jaffré qui laisse entendre que l'exercice de la dictée ne peut pas aider un scripteur à maîtriser l'orthographe quand il se trouve en situation de production...

Envisagée dans sa forme traditionnelle, la dictée apparaît plus comme un instrument qui permet de mesurer les connaissances préalables d'un élève, d'un apprenant adulte ou d'un candidat à une fonction sociale, que comme un outil d'apprentissage.

3. La pratique de la rédaction

L'exercice de la rédaction, dans de nombreuses circonstances, joue la même fonction. Ainsi, lorsqu'un enseignant ou un formateur demande à des élèves ou à des apprenants de raconter un événement de leur vie privée (un souvenir d'enfance, un jour de vacances ou un weekend passé à la mer), bien souvent, il ne cherche, en réalité, qu'à vérifier la capacité des uns et des autres à savoir rédiger et à orthographier correctement.

Plusieurs auteurs (Eveline Charmeux⁶, Yves Reuter⁷ et d'autres) perçoivent l'exercice de la rédaction comme une forme de superche-



Bien souvent, la rédaction ne cherche qu'à vérifier la capacité de l'élève à rédiger et orthographier correctement.

rie qui joue un rôle capital dans le parcours d'un apprenant et dans son désinvestissement possible pour l'école. Il est demandé aux personnes de réaliser un jeu dont on ne leur donne pas les règles. On sollicite en apparence la créativité et l'imagination, mais seuls (ou, du moins, prioritairement) le code (orthographique particulièrement) et la forme sont évalués. Ce type de pratique revient à piéger l'élève comme l'a mis en évidence Danièle Cogis : « Pour trop de jeunes sans formation, l'orthographe est le symbole de leur rejet de l'école, au double sens du terme : l'école les a rejetés dans une spirale négative – mauvais en orthographe, mauvais en français, mauvais élèves ; et ils ont rejeté l'école et les savoirs. »⁸

Orthographe en crise ?

D'après certaines enquêtes ⁹, d'après les témoignages d'enseignants, de recruteurs et d'employeurs, l'orthographe connaîtrait, à notre époque, une crise sans précédent. Il suffit de voir un grand nombre de textes publicitaires, et même parfois d'écrits publiés dans la presse et dans les livres, pour se rendre compte de cette prolifération des fautes d'orthographe.

Afin de comprendre les causes de cette crise, diverses hypothèses ont été envisagées. Comme on l'a vu plus haut, celle-ci serait due à un manque d'attention, à un laisser-aller général de la part des élèves et de la plupart des usagers de l'orthographe. Selon d'autres observateurs, la 'faute' de cette crise de l'orthographe incomberait aux enseignants : ils seraient trop laxistes, ils ne rempliraient plus leur mission pédagogique. Pour notre part, nous privilégions une troisième voie qui consiste à penser que si l'orthographe est en crise aujourd'hui, ce serait (en partie, au moins) à cause de l'orthographe elle-même : elle est trop complexe, elle renferme trop d'incohérences et d'exceptions.

C'est le point de vue adopté par le linguiste français Claude Gruaz, fervent défenseur d'une rationalisation de l'orthographe : « *Traditionnel' et 'traditionaliste', 'lieux' et 'pneus', etc., la liste des incohérences de l'orthographe française est longue. Mais devra-t-on continuer à considérer comme correcte une graphie qui est contraire au système profond de l'orthographe, et comme fautive une graphie qui, elle, est conforme à ce système ? Je prendrais l'exemple du 'x' de pluriel de 'chevaux'. Il a son origine dans une habitude des scribes de l'ancienne langue de remplacer 'us' en fin de*

mot par une croix. A-t-on conscience qu'il n'existe pas aujourd'hui de règle fixant l'emploi de 's' et de 'x' au pluriel ? La règle générale est de mettre un 's', sauf après '(e)au' ('bureaux', 'travaux'), mais pas dans 'landaus', 'sarraus', sauf aussi après 'eu' ('lieux'), mais pas dans 'pneus', 'bleu', sauf encore après 'ou' ('genoux'), mais pas dans 'cous', 'clous'. Pourquoi ne pas établir une règle selon laquelle le pluriel des noms et adjectifs se formerait en ajoutant un 's' ? Ne plus avoir à enseigner tous ces 'sauf' et 'mais' qui suivent presque chaque règle orthographique, voilà qui engagerait dans la voie d'une orthographe enfin rationnelle. L'enseignement de l'orthographe doit-il être un bourrage de crâne ou une activité qui fait appel à l'intelligence, ce que préconisait déjà Montaigne (Essais, Livre XXVI). » ¹⁰

Selon plusieurs observateurs (André Chervel notamment ¹¹), cette crise de l'orthographe est aujourd'hui à l'origine de ce qu'il convient d'appeler une 'fracture orthographique', susceptible de renforcer une 'fracture sociale' déjà existante. D'un côté, il y aurait ceux qui connaissent l'orthographe et la transmettent à leurs élèves et à leurs enfants. On verrait ainsi se développer des écoles élitistes où l'orthographe serait enseignée comme une discipline de luxe, comme autrefois le latin. Et, ceux qui ne connaissent pas l'orthographe, mais qui en ont les moyens, ont toujours la possibilité de faire appel à des services, de plus en plus nombreux (en France surtout), de coaching orthographique. De l'autre côté, on aurait la grande majorité des élèves qui accuseraient de grandes lacunes en orthographe et connaîtraient de sérieuses difficultés à se démarquer sur le marché de l'emploi (si l'on en juge par les propos des recruteurs cités plus haut).

Que peut apporter la nouvelle orthographe ?

Beaucoup de gens ont tendance à penser que l'orthographe du français se résume à un ensemble de règles et de listes de mots à apprendre par cœur et à appliquer dans les écrits. L'orthographe serait immuable et intouchable. Dans l'antiquité, les Egyptiens et les Babyloniens assignaient à l'écriture des origines divines. Cette sacralisation s'est quelquefois transférée à l'orthographe et n'a pas totalement perdu de sa consistance de nos jours, notamment quand il est question de 'respecter l'étymologie'.

Heureusement, l'orthographe n'a rien de divin ni de sacré ! L'orthographe est avant tout une création et une invention humaine ! Le linguiste Michel Masson, auteur du livre *Orthographe : guide pratique de la réforme* ¹², explique qu'une invention est un moyen trouvé par les hommes pour améliorer leur vie et leur confort et que ce moyen peut sans cesse être revu, amélioré et ajusté afin de l'adapter aux circonstances de l'époque en cours. C'est dans cette optique d'amélioration et de simplification que l'orthographe du français s'est construite au XVII^e et au XVIII^e siècles. ¹³ Comme on l'a vu dans la première partie de ce texte, les choses se sont compliquées au XIX^e siècle : l'orthographe a tenté de se fixer (sans y parvenir totalement), elle est devenue un symbole de savoir et de pouvoir.

L'orthographe est plus qu'une mauvaise habitude, c'est une vanité.

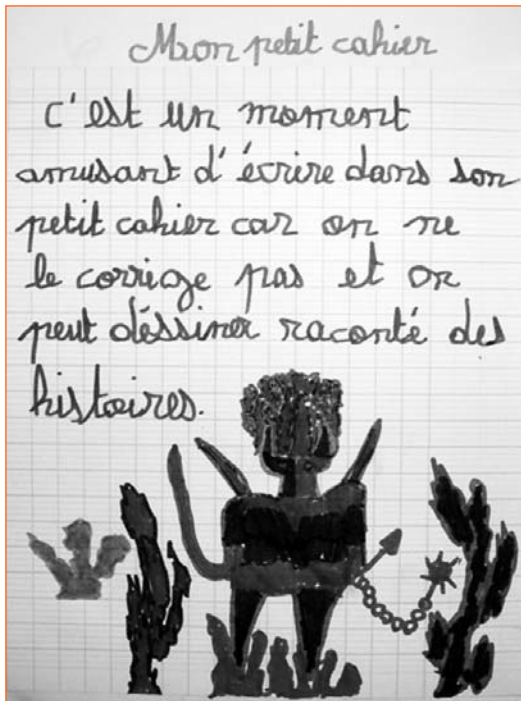
Raymond QUENEAU

En tant qu'objet d'étude et phénomène social, la 'nouvelle orthographe', qui a vu le

jour en 1990, ne fait rien d'autre que de venir rappeler à tout un chacun la nature humaine et artificielle de l'orthographe. Elle montre que l'orthographe est susceptible de variations et de modifications, qu'elle évolue comme la prononciation orale évolue. Elle montre que l'orthographe a une histoire et s'est toujours transformée au cours des siècles (y compris au XIX^e et au XX^e siècles). Elle met en évidence la grande diversité des usages orthographiques, au sein des dictionnaires notamment. Elle invite les enseignants à prendre conscience de celle-ci et à ne pas sanctionner des formes officiellement acceptées, comme l'explique Chantal Contant, auteure du *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée* : « Pourquoi, en 2008, Petit Larousse donnait-il encore 'cardio-vasculaire' avec un trait d'union alors que, au contraire, Petit Robert, Dictionnaire Hachette et Nouveau Littré reconnaissent bel et bien la forme soudée ? Si un élève consulte un dictionnaire pour écrire un mot, mais que la personne qui corrige son texte en consulte un autre, cet élève pourrait être injustement pénalisé lors de la correction, parce qu'il y a contradiction entre les dictionnaires ! » ¹⁴

La 'nouvelle orthographe' entend remettre l'orthographe à sa juste valeur. Il n'y a pas de quoi se rouler par terre d'indignation lorsque des erreurs apparaissent dans les textes. Les 'fautes' d'orthographe n'enlèvent rien à la qualité des écrits ni aux idées de leurs auteurs. Et ce n'est pas nécessairement parce qu'un élève éprouve des difficultés en orthographe qu'il en aura dans toutes les matières !

Par ailleurs, la 'nouvelle orthographe', comme toute l'orthographe, s'est également constituée en un ensemble de règles et de



Les 'fautes' d'orthographe n'enlèvent rien à la qualité des écrits ni aux idées de leurs auteurs.

listes de mots. En aucun cas, celles-ci ne sont imposées, à connaître ou à étudier par cœur ! Elles apparaissent plutôt comme des propositions, des tentatives d'apporter plus de cohérence et de régularité au système actuel de l'orthographe. ¹⁵

Il nous semble qu'au-delà des règles, des rectifications et des textes officiels, la 'nouvelle orthographe' doit avant tout être considérée comme un état d'esprit, comme une vision plus humaine de l'orthographe à laquelle nous invitons chaque enseignant, chaque formateur à souscrire.

Aller plus loin dans la réforme de l'orthographe ?

Le travail accompli en 1990 par les 'réformateurs' est incomplet. Ces rectifications sont limitées et acceptent encore beaucoup d'ex-

ceptions. Aux yeux de certains linguistes, elles apparaissent parfois comme une 'réformette'. De plus, elles auraient du mal à s'implanter, justement parce qu'elles ne vont pas assez loin.

C'est ainsi que plusieurs projets de prolongement des rectifications orthographiques de 1990 sont aujourd'hui à l'étude.

Il est temps de prendre le taureau par les cornes et d'introduire de petites réformes faciles à assimiler pour redonner à l'orthographe le seul rôle qu'elle n'aurait jamais dû perdre : être l'habit de la langue et non la langue elle-même. Un habit, cela se répare ou se change de temps à autre !

Henri LANDROIT, *L'orthographe au crible de la modernité*, in *Traces de changements*, n°163, novembre-décembre, 2005, p. 10

Les membres du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française ont récemment publié le livre *Penser l'orthographe de demain*. Ils proposent de prolonger le travail entrepris en 1990 en ce qui concerne les chapitres du trait d'union, le pluriel des mots composés et la formation des adjectifs verbaux. Cet ouvrage est accessible gratuitement sur le site du Conseil international de la langue française : www.cilf.fr.

L'historien de l'orthographe, André Chervel, se fait également aujourd'hui le défenseur d'une réforme en profondeur de l'orthographe. André Chervel suggère ainsi trois réformes : 1. généralisation de la marque 's' du pluriel pour tous les noms et les adjectifs

(on aurait ainsi : ‘des bijoux’, ‘des agneaus’, par exemple) ; 2. suppression des lettres étymologiques (‘h’ et ‘ph’ qui donnerait ‘rume’, ‘tèse’, phénomène, ‘filosofie’,...) ; 3. suppression des consonnes doubles quand elles n’entraînent pas de conséquence sur la prononciation (‘come’, ‘nouriture’, etc.).¹⁶

Sous la houlette de Claude Gruaz, des linguistes francophones ont publié deux livrets traitant d’une rationalisation de la langue française et de son orthographe¹⁷. Selon ces linguistes, pour qu’une réforme soit acceptée, elle doit répondre à (au moins) deux conditions :

1. être exprimée sous la forme d’une règle qui n’accepte ni exceptions ni cas particuliers ;
2. répondre à un besoin réel des scripteurs (il faut que la rectification soit ressentie comme nécessaire par les usagers de l’écrit, qu’elle corrige des erreurs courantes).

Les auteurs de ces ouvrages estiment que « *rationaliser l’orthographe française, c’est libérer l’écrit et le mettre à la portée de tous* ».

Claude Gruaz est également président de l’association ÉROFA (Études pour une rationalisation de l’orthographe française d’aujourd’hui) qui milite pour que l’orthographe française s’oriente, à plus ou moins long terme, dans le sens d’une plus grande logique. Pour l’association, « *l’orthographe du français est comparable au Paris d’avant 1850, un ensemble de rues, de ruelles et d’impasses qui s’enchevêtrent, dans lesquelles on ne s’aventure jamais sans redouter quelque embuche au coin de chaque rue* ». ÉROFA se propose, par conséquent, de « *remplacer ce dédale par de grandes avenues où l’on circulerait en toute sécurité* », peut-on lire sur son site.

Le bon sens, c’est le principe et la source du bien écrire.

HORACE

De telles réformes sont-elles pensables ? La ‘nouvelle orthographe’, qui commence à s’installer aujourd’hui, nous montre que des voies sont ouvertes. Elle nous rappelle que l’orthographe est une invention humaine. Elle nous rappelle que ce n’est pas à la société de se plier à une orthographe dépassée, mais à l’orthographe de s’adapter à la société. De nos jours, les inventions technologiques évoluent sans cesse : les claviers des GSM et des ordinateurs, les écrans de télévision, les équipements sportifs, les verres optiques, tout s’adapte continuellement au confort et aux besoins des utilisateurs. Il serait logique qu’il en soit de même pour l’orthographe.

Si l’on considère, comme on le dit souvent, que la langue, et par conséquent l’orthographe, appartiennent à leurs usagers, nous pensons que de telles réformes sont possibles. Mais pour cela, il est nécessaire que toutes les personnes concernées par l’orthographe et motivées par sa réforme – les instituteurs, les professeurs de français, les formateurs, mais aussi les usagers – s’informent, s’engagent¹⁸, prennent position et fassent connaître leur point de vue...

Dominique DUPRIEZ

1. Voir article précédent.

2. Voir l’article ‘Orthographe’ dans **Le trésor de la langue française**, CNRS, Editions Gallimard, 16 volumes, 1971-1994. Il existe une version informatisée du ‘Trésor de la langue française’ : voir le site <http://atilf.atilf.fr>

3. VINCIGUERRA Marie-Jean, *D'une école de la faute à l'inachèvement de l'homme*, in *Corps écrit*, n°19, La faute, PUF, 1986.
4. Propos recueillis par Aurélie MARCHAND.
5. MANESSE Danièle, COGIS Danièle, *Orthographe à qui la faute ?*, ESF, 2007, p. 43.
6. CHARMEUX Eveline, *Peut-on apprendre à écrire en faisant des rédactions ?*, www.charmeux.fr (> Apprendre à écrire).
7. REUTER Yves, *Enseigner et apprendre à écrire*, ESF, 2002.
8. COGIS Danièle, *Pour enseigner et apprendre l'orthographe*, Delagrave, 2005, p. 8.
9. MANESSE Danièle, COGIS Danièle, *Orthographe à qui la faute ?*, op. cit.
10. GRUAZ Claude, *Cahiers du français moderne*, n°17, avril 2009, Avant-propos.
11. CHERVEL André, *L'orthographe en crise à l'école, et si l'histoire montrait le chemin*, Retz, 2009.
12. MASSON Michel, *Orthographe : guide pratique de la réforme*, Points Seuil, 1991.
13. Cf. le livre d'André CHERVEL, *L'orthographe en crise à l'école, et si l'histoire montrait le chemin*, op. cit.
14. CONTANT Chantal, *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*, Ed. De Champlain, 2009, p. 13.
15. Voir article précédent : *La nouvelle orthographe, c'est quoi ?*.
16. Postface d'André CHERVEL, in MANESSE Danièle, COGIS Danièle, op. cit., p. 249.
17. GRUAZ Claude (dir.), *Le x final*, Lambert-Lucas, 2009 ; GRUAZ Claude (dir.), *Les consonnes doubles*, Lambert-Lucas, 2009. Ces livrets peuvent être commandés en ligne sur le site d'ÉROFA (voir ci-dessous).
18. Il est, par exemple, possible d'adhérer à ÉROFA. Pour tout renseignement : erofa@free.fr (courriel) ou <http://erofa.free.fr> (site).

Dessin : Martin VIDBERG



Encore d'autres réformes à venir ?